

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 22.06.22**

Paris, 20 juin 2022

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'absence de majorité parlementaire renforce la nécessité de trouver des compromis soutenus par la grande majorité des Français et prenant en compte toutes les catégories d'entreprise

Par leurs votes, les Français ont manifesté la volonté de ne pas donner une majorité absolue au Président de la République qu'ils ont élu le 24 avril dernier.

Cette situation est inédite mais elle ne doit pas empêcher d'engager les réformes nécessaires au pays.

L'U2P souhaite que la France continue à prendre le chemin de la croissance économique, en soutenant dans un premier temps l'activité des entreprises en particulier des plus petites, ainsi que le pouvoir d'achat des Français. De même, l'U2P appelle à engager les réformes qui permettront de préserver la qualité de notre système de protection sociale, sans alourdir les prélèvements ni reporter la charge financière sur les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs, l'U2P invite toutes les parties prenantes à prendre leurs responsabilités en agissant dans la clarté et en plaçant l'intérêt général avant l'intérêt partisan.

La nécessité d'établir des diagnostics communs et de trouver des compromis est renforcée par l'absence de majorité parlementaire nette. Il faut transformer cet état de fait en atout. Pour cela l'U2P préconise de mettre en place une concertation régulière, notamment entre le gouvernement, les organisations syndicales de salariés et patronales, et les représentants des groupes parlementaires et des élus locaux, comme cela est prévu dans le cadre du Conseil national de la refondation -CNR-.

L'U2P prendra toute sa part à l'élaboration de ces compromis, dans un esprit constructif.